

Mesures pour les travaux de construction, rénovation et entretien au CIUSSS MCQ

Prévention et contrôle des infections (PCI) et Prévention, santé sécurité au travail (PSST)

Coronavirus COVID-19

Mesures à appliquer pour les travailleurs devant effectuer des travaux de construction, rénovation ou entretien dans les installations du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)

Principes de base à respecter en tout temps

*** Ces directives sont complémentaires à celles émises par la CNESST ***

- Demeurer à la maison** ou de quitter le travail immédiatement, si vous présentez des symptômes suggestifs de la COVID-19.
- S'assurer** que chaque travailleur remplit le registre de surveillance des symptômes quotidiennement à l'arrivée sur le chantier.
- Porter des vêtements propres et vous rendre directement au lieu du chantier.
- Se laver les mains** avec une solution hydroalcoolique (SHA) pendant **20 secondes**, au moment d'entrer dans l'installation ainsi qu'à l'entrée de l'unité.
- Procéder à la désinfection des outils, ou s'ils sont placés dans un coffre, désinfecter l'extérieur du coffre à l'entrée de l'installation.
- Suivre toutes les directives supplémentaires indiquées aux entrées des installations et des unités.
- Procéder à la désinfection des outils et postes de travail partagés après chaque utilisation
- Procéder au nettoyage et à la désinfection des outils ainsi que du coffre à outils, s'il y a lieu, à la fin de chaque quart de travail.
- Planifier les travaux afin de respecter la distanciation physique avec les occupants.
- Planifier les travaux afin de respecter la distanciation physique entre les travailleurs
- Porter des gants uniquement lorsqu'ils sont requis pour la tâche à effectuer. Il n'est pas requis d'en porter pour se protéger de la COVID-19.
- Les gants de travail habituellement portés doivent être retirés avant de quitter la zone des travaux. Ils doivent être transportés dans un sac de plastique et lavés à l'eau chaude avec un détergent habituel.
- Les équipements de protection individuelle réutilisables (APR, lunettes, visières, casques) doivent être désinfectés avec des produits adaptés aux équipements
- Se laver les mains** avec une solution hydroalcoolique (SHA) pendant **20 secondes**, au moment de sortir de l'unité et avant de sortir de l'installation.
- Limiter les déplacements au strict nécessaire, à l'intérieur de l'installation.
- Mettre le masque de procédure¹ en tout temps, pour circuler dans les installations.

- Ne pas utiliser les installations de la cafétéria.
- N'utiliser que la toilette identifiée, s'il y a lieu.
- Ne pas boire ni manger dans les zones de chantier, sauf dans les endroits désignés à cette fin.
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la distanciation physique lors des pauses et des repas
- À la fin de la journée, vous devez vous rendre directement à la maison, retirer les vêtements de travail et les laver. Éviter de faire un arrêt en chemin.

Secteur / zone où les travaux ont lieu

Ces mesures s'ajoutent aux principes de base énumérés au recto

Secteur administratif (contact possible avec des travailleurs, absence de contact avec des usagers)	Aire commune	Unité en zone froide (contact possible avec des travailleurs et des usagers)	Unité en zone tiède (zone avec des usagers ayant un diagnostic de la COVID-19 suspecté)	Unité en zone chaude (zone avec des usagers ayant un diagnostic de la COVID-19 confirmé)	Unité en éclosion COVID-19	Chambre faisant l'objet d'un isolement
<input type="checkbox"/> Masque de procédure obligatoire. ¹ <input type="checkbox"/> Protection oculaire optionnelle. ²			<input type="checkbox"/> Masque de procédure obligatoire. ¹ <input type="checkbox"/> Protection oculaire optionnelle. ² <input type="checkbox"/> Valider avec le service de prévention et contrôle des infections (PCI) la nécessité de porter un survêtement de type « Tyvek » ou blouse d'isolement en zone tiède. <input type="checkbox"/> Pour les zones chaudes et les unités en éclosion, porter un survêtement ou une blouse d'isolement en tout temps pour circuler sur l'unité (à retirer à l'entrée du chantier, si celui-ci est cloisonné). <input type="checkbox"/> Procéder au nettoyage et à la désinfection des outils à la sortie de l'unité.			<input type="checkbox"/> Suivre les indications inscrites sur l'affiche (se référer au poste de garde, au besoin). <input type="checkbox"/> Hygiène des mains obligatoire à la sortie de la chambre. <input type="checkbox"/> Procéder au nettoyage et à la désinfection des outils à la sortie de la chambre.

Mesures supplémentaires à ajouter en fonction du secteur / zone de travaux

- ¹ Pour les tâches où des travailleurs utilisent déjà des appareils de protection respiratoire (APR) pour se protéger des aérosols ou des particules, ceux-ci doivent continuer d'être utilisés et ne doivent pas être remplacés par un masque de procédure. Le terme APR regroupe les masques jetables N95 et supérieur, les demi-masques réutilisables, les masques complets réutilisables et les PAPR. Le couvre-visage ou masque artisanal n'est pas accepté.
- ² Port de la protection oculaire obligatoire : Cette mesure n'est pas obligatoire si les travaux sont à l'intérieur des cloisons, à moins que la protection oculaire soit normalement requise pour la tâche. Le port des lunettes de sécurité ou de la visièrre ne doit pas représenter pas un risque pour la sécurité des travailleurs.

Pour un outil comportant plus de 4 pages,
utilisez le gabarit
Cahier_enseignement_8_5x11_CIUSSSMCQ.docx
afin de respecter les normes du
Programme identification visuelle.